

BARÈME DES SANCTIONS RECOMMANDÉES SUR TOUS LES HIPPODROMES

2020

Barème applicable au 15 août 2020

Note explicative sur les modifications apportées

Le nouveau barème des sanctions recommandées sur tous les hippodromes est applicable à compter des courses organisées le 15 août 2020.

Les modifications qui ont été apportées sont les suivantes :

A) pour les **départs** : une interdiction de monter de 2 jours pour les jockeys professionnels et amateurs est **ajoutée** à l'amende déjà prévue pour les insubordinations, bretelles ainsi que pour les retards (aggravation à 4 jours pour les ALJ),

B) pour les **empiètements** : la disqualification pour empiètement dans la ligne droite d'arrivée ne doit être prononcée **que si le mouvement est délibéré de la part du jockey, afin de prendre un avantage ou pour permettre à un concurrent d'obtenir un meilleur classement**. Dans ce cas, une mise à pied de 8 jours doit accompagner la disqualification du cheval.

En conséquence, un cheval sera maintenu dans le classement si le mouvement ne lui a pas permis de prendre un avantage. La sanction pour le jockey est toutefois maintenue.

C) ralentissements : comme pour les changements de ligne, tout **ralentissement** d'un cheval provoquant **une gêne déterminante à partir de la moitié du dernier tournant**, matérialisé par un piquet de couleur rouge entraîne, selon le cas, la disqualification ou le déclassement. Pendant le reste du parcours, la réglementation est inchangée.

D) concurrents qui ne conservent pas leur ligne et se positionnent volontairement à 1 et demi ou 2 et demi afin de gêner la progression des autres concurrents : ceux-ci se verront infliger une interdiction de monter d'une durée de 2 jours (4 pour les ALJ et amateurs).

E) utilisation de la cravache : de nouvelles mesures, visant à réduire le nombre de coups tolérés entrera en vigueur **à compter du début du meeting d'hiver de Vincennes (28 octobre 2020)**. Un nouveau barème actualisé vous sera adressé à cette occasion.

Pour information, seuls 7 coups seront tolérés dans les 500 derniers mètres de course, dont 3 au maximum dans les 200 derniers mètres.